

DEC212783DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur André LE BIVIC, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172186DAJ du 31 août 2017 portant modification de la DEC140840 du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Madame Catherine JESSUS, directrice de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB) ;

Vu la décision DEC172185DAJ du 31 août 2017 portant nomination de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), à compter du 1^{er} octobre 2017 en remplacement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC183257DAJ du 10 janvier 2019 portant nomination de M. André LE BIVIC aux fonctions de directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB) à compter du 1^{er} février 2019, en remplacement de Mme Catherine JESSUS appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. André LE BIVIC**, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. André LE BIVIC, délégation de signature est donnée à **Mme Claire FERRAS-FLEUTRY**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement M. André LE BIVIC et de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY, délégation est donnée **Madame Cécile RAVIER**, adjointe à la directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

